

---

## Adresse de la société populaire de Pierrefond informant avoir dédié son église à la Raison, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Pierrefond informant avoir dédié son église à la Raison, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 640;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32941\\_t1\\_0640\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32941_t1_0640_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 18

« Le district de Pont-Audemer écrit qu'il envoie à la Monnoie 53 marcs d'argent, provenant des églises et maisons des émigrés; une pareille quantité est prête à partir. Les administrateurs espèrent qu'il sera bientôt démontré à tous les administrés, qu'aucune secte religieuse n'a le droit d'être à la charge à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 19

Le comité de surveillance de Pithiviers invite la Convention à rester à son poste; il la remercie de lui avoir envoyé Leflot; sa présence a électrisé tous les cœurs, affermi les autorités constituées sur les bases du patriotisme révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Pithiviers, 26 pluv. II] (3)

« Citoyens représentans,

Grâces vous soient rendues de nous avoir envoyé le citoyen Leflot, votre collègue. Sa présence a électrisé tous nos concitoyens du feu sacré dont brûlent les braves montagnards. Les autorités constituées ont pris la consistance révolutionnaire sous sa main régénératrice. Il a planté avec nous un nouvel arbre de la liberté et fait disparaître des figures dites de saints restés hideux du fanatisme et les plus tièdes ont applaudi à ces mesures.

Sa mission dans notre district ne nous auroit rien laissé à désirer, s'il eut été dans ses pouvoirs de supprimer le tribunal de district; il n'a pu que nous annoncer sa destruction prochaine.

Hâtez, citoyens représentans le moment où les nouveaux chanoines doivent disparaître. Dans une république aucun salaire ne doit être accordé qu'à ceux qui travaillent, et ils ne tiennent que deux séances, par décade; d'ailleurs nous n'aurons plus besoin de chicane, ni de chicaniers, lorsque nous aurons le code civil.

Nous désirons ardemment cette loi sage, cette institution publique qui doit faire autant de républicains que de François instruits.

Remplacez nos fadaïses psalmodiques par des chants républicains, nos vêpres superstitieuses par la prompte organisation des fêtes décadaïres.

Sages pilotes, restez au gouvernail jusqu'à ce que la tempête soit apaisée et que le vaisseau de la République puisse arriver au port avec sécurité, restez au poste où vous a fixé la confiance nationale, et nos cris se confondant avec les vôtres, seront toujours : paix aux chaumières, Guerres aux tyrans. S. et F. ».

MACHARD fils (*secrét.*), FROC l'aîné, SAURET, SEVIN, LE PAGE, PAIN, CHAPPELLIER fils, BLONDELON, PRUNIER.

(1) P.V., XXXII, 391. B<sup>in</sup>, 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 609; J. Sablier, n° 1173.

(2) P.V., XXXII, 391. J. Sablier, n° 1173.

(3) F<sup>in</sup> III, Loiret, 10.

## 20

La société populaire de Pierrefond, district de Compiègne, a dédié sa ci-devant église à la raison, et l'a fait habituellement retentir de chants patriotiques. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pierrefond, 26 pluv. II] (2)

« Citoyens représentans du peuple,

Et nous aussi, nous venons de former une société populaire, c'est dans nos assemblées où l'homme libre vient s'instruire de ses droits. C'est là où se lisent les loix sages que vous nous donnez; c'est là où l'on jure sans cesse : La République ou la mort. La ci-devant église est maintenant le lieu de nos séances; nous l'avons dédiée à la Raison. Ce temple ne cesse de retentir d'hymnes patriotiques, et de discours tendant à féliciter la Convention de ses glorieux travaux, ce qui excite surtout aujourd'hui la reconnaissance de nos campagnes envers vous, citoyens représentans; c'est le mode d'instruction publique que vous venez d'adopter. Vous avez astreint les pères et mères à envoyer leurs enfans aux écoles primaires, pendant un certain tems, et cela sous leur responsabilité; on ne les verra plus ces pauvres enfans travailler dès le bas âge à des ouvrages pénibles, et se briser le tempérament avant même qu'il ait eu le tems de se former en s'instruisant, ils n'en deviendront que plus robustes, et par suite plus en état de servir la République. Oui, citoyens représentans, c'est peut-être pour la campagne, un des plus grands biens que vous ayez pu encore lui faire. Aussi n'est-ce qu'une voix partout pour vous inviter à rester à votre poste, jusqu'à l'entière destruction des tyrans : Vive la République.

Habitants des fonds et des vallées, nous devons sentir et nous sentons, en effet, mieux que tout autre ce que vaut la Montagne. Vive la Montagne. C'est elle qui nous a sauvés. S. et F. ».

THOMAS (*présid.*), DESMOULINS, FILLION, SOUNIER (*secrét.*).

## 21

La municipalité de Bois-d'Oingt remercie la Convention de ses mesures révolutionnaires, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, et même au-delà, parce qu'il importe que les législateurs qui ont fait la constitution, fassent aussi les lois qui en dérivent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Le Bois d'Oingt, 16 pluv. II] (4)

« Représentans,

La municipalité du Bois-d'Oingt remercie la

(1) P.V., XXXII, 391. J. Sablier, n° 1173.

(2) C 295, pl. 988, p. 1.

(3) P.V., XXXII, 391-92. J. Sablier, n° 1173.

(4) C 294, pl. 979, p. 34.